

RÈGLEMENT DU JEU « GOÛTEZ LA CHANDELEUR »

DU 15 décembre 2025 AU 15 mars 2026

La Société Goûters Magiques, société par actions simplifiée au capital de 1 760 380 euros, immatriculée au Greffe de Lorient sous le numéro B 499 185 783 dont le siège social est situé B LD KERICHELARD ZA DE KERANNA, 56500 PLUMELIN France, organise entre le 15 décembre 2025 et le 15 mars 2026 inclus (dates de l'opération en magasin), un jeu avec obligation d'achat intitulé « Goûtez la Chandeleur » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Le présent règlement régit votre participation au Jeu, laquelle entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, les conditions d'utilisation du Site et les règles de déontologie en vigueur sur Internet.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

- « **Jeu** » : le présent jeu intitulé « Goûtez la Chandeleur » du 15 décembre 2025 au 15 mars 2026;
- « **Participant** », « **Joueur** » ou « **vous** » : personne remplissant les conditions de l'article 3 du présent Règlement et qui participe au Jeu ;
- « **Site** » : la page sur le site internet hébergeant le jeu à l'adresse url www.jeu-chandeleur-lester-whaou.fr
- « **Société Organisatrice** » ou « **Organisateur** » ou « **nous** », collectivement :
 - la société Goûters Magiques

ARTICLE 2 : DURÉE ET ANNONCE DU JEU

Le Jeu sera disponible en magasin via les produits éligibles (voir liste complète à l'article 5) du 15 décembre 2025 au 15 mars 2026 inclus (ci-après la « Durée ») à tout Participant défini à l'article 3 ci-dessous.

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Certains produits éligibles
- Les supports de publicité sur les lieux de vente
- Le site internet www.whaou.com et <https://www.lesterlepatissier.com/>
- Le site internet de l'opération www.jeu-chandeleur-lester-whaou.fr
- Les réseaux sociaux de la marque Whaou! et Le Ster

Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le Site.

ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

La participation au Jeu est soumise à une obligation d'achat et est ouverte à toute personne majeure (état civil faisant foi) et mineures de moins de 18 ans avec l'accord signé de leurs parents ou tuteur légal, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et DROM COM, à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice, et plus généralement de toute personne ayant collaboré directement ou indirectement à la conception, l'organisation et la gestion du Jeu ainsi que les membres de leur famille en ligne directe, et les personnes vivant sous le même toit.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander une justification écrite de l'âge à tout moment et de procéder à toutes les vérifications utiles, ainsi que de disqualifier tout Participant qui n'aurait pas justifié de son âge exact ou de son identité. Dans ce cas, la Société Organisatrice considérera que la dotation est perdue.

Sont également exclus de toute participation au Jeu et du bénéfice de tout lot, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- Les personnes qui auront fraudé pour participer au Jeu en violation du règlement,
- Les personnes qui n'auront aucunement justifié de leur nom, de leur prénom, adresse postale ou courriel, et état civil complet sur demande de la Société Organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte ou incomplète.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie notamment en vigueur sur Internet, ainsi que des Lois et Règlements en vigueur sur le territoire français et notamment aux dispositions applicables aux Jeux-concours en vigueur en France.

Afin que l'enregistrement des informations du gagnant en ligne soit valide, les Participants doivent impérativement cocher au moment du renseignement de leurs informations les cases « J'ai lu et j'accepte le règlement du Jeu », « J'accepte que mes données soient recueillies et conservées pour gérer ma participation au Jeu » (cette case donne l'autorisation à la Société Organisatrice de sauvegarder les données des Participants pour le présent Jeu dans les conditions prévues à l'article 7 du présent règlement) ; et « Je certifie avoir plus de 18 ans ou avoir obtenu l'autorisation parentale pour participer à ce Jeu ». En cas de gain, le Participant mineur de moins de 18 ans s'engage à envoyer à la Société Organisatrice l'accord signé d'un de ses parents ou tuteur légal.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les Participants répondent bien aux conditions de participation prévues au présent règlement et, à défaut, de les disqualifier.

ARTICLE 4 : DESCRIPTION DES DOTATIONS

Sont mises en jeu selon le principe de tirage au sort :

- 5 (cinq) bons sous la forme de e-codes cadeaux à valoir sur le site funbooker.com, d'une valeur unitaire 1000 € TTC, à raison d'un bon par gagnants. Chaque e-code sera valable 1 an à compter de la date de tirage au sort soit utilisable avant le 20 mars 2027, et utilisable en plusieurs fois.
- 5 (cinq) kits goûter : chaque e-codes sera accompagné d'un échantillon de produits Whaou! et Le Ster d'une valeur estimative de 15€ TTC.

Valeur globale de l'ensemble des lots : 4 060 € TTC

Aucun échange contre la valeur monétaire ne sera effectué si le gagnant ne souhaite pas récupérer son gain.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DESIGNATION DES GAGNANTS

5.1. 5 (cinq) e-codes à valoir sur le site funbooker.com ainsi que 5 kits goûter, à gagner grâce à un tirage au sort.

Le jeu avec obligation d'achat par tirage au sort est ouvert aux produits Whaou! et Le Ster éligibles :

- Crêpes chocolat WHAOU! x 8 – 256gr
- Crêpes chocolat WHAOU! x 15 – 480gr
- Crêpes Cracky chocolat et céréales WHAOU! x 8 – 256gr
- Crêpes Cracky chocolat et céréales WHAOU! x 15 – 480gr
- Crêpes banane chocolat WHAOU! x 8 – 256gr
- Crêpes choco-noisettes WHAOU! x 8 – 256gr
- Crêpes Cracky caramel et céréales x 8 – 256gr
- Crêpes Cracky choco-noisettes et céréales WHAOU! x 8 – 256gr
- Crêpes chocolat au lait WHAOU! x 8 – 256gr
- Crêpes Cracky chocolat au lait et céréales WHAOU! x 8 – 256gr
- Crêpes chocolat au lait WHAOU! prix choc x 15 – 480gr
- Crêpes Cracky chocolat au lait et céréales WHAOU! prix choc x 15 – 480gr
- Crêpes chocolat WHAOU! prix choc x 15 – 480gr
- Crêpes choco-noisettes WHAOU! prix choc x 15 – 480gr
- Crêpes Cracky chocolat et céréales WHAOU! prix choc x 15 - 480gr
- Crêpes Cracky choco-noisettes et céréales WHAOU! prix choc x 15 - 480gr
- Crêpes Cracky chocolat et céréales WHAOU! prix choc x 24 - 768gr
- Crêpes chocolat WHAOU! prix choc x 24 - 768gr
- Crêpes fraise WHAOU! x 8 - 256gr
- Crêpes chocolat au lait WHAOU! x 15 - 480gr
- Crêpes chocolat au lait WHAOU! prix choc x 24 - 768gr
- Crêpes chocolat WHAOU! format familial x 30 - 960gr
- Crêpes caramel et chocolat WHAOU! x 8 - 256gr
- Crêpes Crazy cola WHAOU! x 6 - 180gr
- Crêpes Crazy choco max WHAOU! x 6 - 180gr
- Crêpes Fruity framboise WHAOU ! x 6 - 180gr
- Crêpes de Landerneau LE STER x 12 - 300gr
- Pancakes LE STER x 8 - 280gr
- Pancakes pépites de chocolat LE STER x 8 - 280gr
- Quatre-quarts Pur Beurre LE STER - 250gr
- Quatre-quarts Pur Beurre LE STER - 500gr
- Quatre-quarts Pur Beurre LE STER - 700gr
- Gâteaux saveur amande pur beurre LE STER x 6 - 280gr
- Moelleux tout chocolat LE STER x 6 - 180gr
- Gâteau au fromage blanc LE STER- 500gr
- Gâteau à base de yaourt marbré au chocolat LE STER - 480gr
- Gâteau au fromage blanc pépites de chocolat LE STER - 500gr
- Pancakes LE STER offre familiale – 32 x 35gr
- Cakes rocher pépites de chocolat LE STER x 12 - 450gr
- Madeleines coquilles à la vanille -30% sucre LE STER x 12 - 300gr
- Madeleines coquilles pépites de chocolat -30% sucre LE STER x 12 - 300gr
- Madeleines coquilles au lait frais -30% sucre LE STER x 12 - 300gr
- Madeleines longues marbrées chocolat LE STER x 20 3+1 offert - 4x250gr
- Madeleines longues chocolat noisettes LE STER x 20 - 250gr
- Madeleines longues marbrées chocolat LE STER x 20 - 250gr
- Madeleines longues marbrées LE STER x 30 - 375gr
- Madeleines longues marbrées au chocolat LE STER Lot x 2 - 2x250gr
- Madeleines longues LE STER x 20 - 250gr
- Madeleines longues pépites de chocolat LE STER x 20 - 250gr
- Madeleines longues aux raisins LE STER x 20 -250gr
- Madeleines longues sucrées LE STER Lot 3+1 offerte - 4x250gr
- Madeleines pépites de sucre LE STER x 20 - 250gr

- Rendez-vous sur le site www.jeu-chandeleur-lester-whaou.fr ou scannez le QR Code présent sur les supports de publicité en lieu de vente.
- Remplissez le formulaire sur la page dédiée et téléchargez le ticket de caisse mentionnant clairement et lisiblement le produit Whaou! ou Le Ster éligible avant le 15 mars 2026, 23h59, puis cliquez sur la case « Envoyer ». Les participations à ce présent Jeu sont limitées à une participation par personne et par jour (même nom et prénom / adresse mail).
- Pour les gagnants de moins de 18 ans : l'accord parental ou d'un tuteur légal est obligatoire pour valider son gain. L'attestation d'accord parental disponible en Annexe 1 de ce présent règlement devra être retournée complétée ou recopiée sur papier libre et adressée à l'adresse suivante : Opération Goûter la Chandeleur, TMS PARIS, 123 Rue Jules Guesde, 92300 LEVALLOIS PERRET.

Le tirage au sort sera effectué au plus tard le 20 mars 2026 par l'Étude SELARL LSL Huissiers de Justice 92 rue d'Angiviller 78120 RAMBOUILLET, de manière aléatoire et impartiale. Un total de cinq (5) gagnants sera désigné.

5.2. Participer au Jeu implique une attitude loyale.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de tout Participant ne respectant pas totalement le Règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par le Participant sont invalides, erronées ou incomplètes.

La Société Organisatrice se réserve également le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, des participations au Jeu ou l'attribution de tout ou partie des dotations, s'il apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelle que forme et de quelque origine que ce soit, notamment technique, électronique ou informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s).

Elle se réserve également le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le bon déroulement du Jeu, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Jeu tel que décrit dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur, étant précisé qu'aucune indemnité de quelle que sorte que ce soit ne pourra être demandée par son auteur à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve la faculté, de procéder à toute vérification afin d'assurer le respect du présent article et de l'ensemble du présent Règlement.

ARTICLE 6 : REMISE DU LOT

Un seul e-code cadeau sera attribué par foyer (même nom, même prénom, même adresse email).

Le e-code cadeau sera envoyé par email à l'adresse renseignée lors de l'inscription au jeu dans un délai maximum de 4 à 6 semaines après la date de tirage au sort.

Le gagnant devra en réponse à cet email renvoyer son adresse postale dans un délai de 2 (deux) semaines après réception ce celui-ci afin que la Société Organisatrice puisse acheminer le kit goûter Whaou! et Le Ster dans les meilleurs délais.

La Société Organisatrice, prendra contact avec les gagnants qui n'auraient pas renvoyé leur adresse postale. Trois (3) relances seront effectuées par email dans les 2 semaines suivant le tirage au sort. En l'absence de réponse du gagnant 7 jours après la dernière relance par email, la dotation de kit goûter sera considérée définitivement perdue.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de la pénurie ou du retard de la remise de la dotation et se réserve la possibilité de la remplacer par une dotation de valeur équivalente.

Chaque dotation est nominative et ne peut être attribuée à une autre personne que le gagnant. Les gains sont attribués tels quels et ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur gain, ce dernier sera définitivement perdu et ne sera pas réattribué. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot susmentionné, si le gagnant (i) n'a pas communiqué correctement, et/ou dans les délais impartis, ses coordonnées ou (ii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

S'agissant du gain, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du gain effectivement et valablement gagné. La Société Organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles le gain est éventuellement soumis ou à la sécurité du gain attribué. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leur gain.

ARTICLE 7 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La participation au Jeu, et notamment la participation en ligne sur le Site www.jeu-chandeleur-lester-whaou.fr implique la collecte et le traitement des données personnelles des Participants.

Le traitement a pour base légale le consentement des Participants.

Ces données sont les suivantes :

- Pour les Participants : nom, prénom, adresse email.
- Pour les Gagnants : nom, prénom, adresse email et adresse postale.

Les données personnelles ainsi collectées sont traitées par la Société Organisatrice en tant que responsable du traitement. Ces données ne sont conservées et utilisées qu'aux seules fins d'organisation et d'administration du Jeu.

Les données seront conservées uniquement le temps nécessaire, maximum pendant 1 an à compter de la fin du Jeu, pour les seuls besoins du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, notamment atteindre l'objectif de traitement :

- Participants non gagnants : Suppression dès la fin du concours, sauf en cas de consentement (ex. : inscription à une newsletter).
- Gagnants : Conservation pour assurer la remise des lots ou respecter des obligations légales (ex. : conservation à des fins comptables ou fiscales).

A l'issue de la durée de conservation susvisée, la Société Organisatrice procédera à l'effacement définitif des données encore en sa possession.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite (Loi Informatique et Libertés) et au règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, d'opposition, de portabilité, de mise à jour lorsqu'elles sont inexactes et incomplètes et de suppression des données les

concernant. Les Participants disposent enfin du droit de définir des directives définissant la manière dont ils entendent que soient exercés, après leur décès, ces droits.

Les demandes d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de vos données personnelles, pourront être notifiées au Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) à l'adresse : DPO@gouters-magiques.com

Si le Participant estime, après avoir contacté la Société Organisatrice, que ses droits sur ses données ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation directement à la CNIL.

Les informations inhérentes aux données à caractère personnel sont disponibles sur les liens suivants : <https://www.whaou.com/> (onglet Mentions légales) Enfin, si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition Bloctel sur le site www.bloctel.gouv.fr

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Les Participants disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux, dommages résultant de l'utilisation du lot par le gagnant ou de tout vice ou défaut affectant le lot ...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu. En cas de survenance de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site.

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrepartie financière (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Plus généralement, la Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot.

De même, la Société Organisatrice n'assume aucune responsabilité de quelque nature qu'elle soit, en cas d'accident et/ou de dommage corporel ou matériel, pour quelque cause que ce soit, liés directement ou indirectement au lot gagné par un Participant.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DU JEU - DEPÔT, MODIFICATION, CONSULTATION ET ANNULATION

Le présent règlement est déposé auprès de l'Étude SELARL LSL Huissiers de Justice 92 rue d'Angiviller 78120 RAMBOUILLET et consultable et téléchargeable sur le Site pendant toute la durée du Jeu.

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez l'Étude SELARL LSL Huissiers de Justice
92 rue d'Angiviller 78120 RAMBOUILLET

En cas d'une simple modification du règlement, tout Participant sera réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 11 : RÉCLAMATIONS

Toute contestation concernant le Jeu devra être faite sur adresse mail suivante : whaoulester-chandeleur@tmsw.com dans un délai d'un (1) mois après la clôture du Jeu, soit le 15 avril 2026.

ANNEXE 1 :



**Autorisation parentale pour la participation des mineurs au jeu
« Goûtez la Chandeleur » du 15 décembre 2025 au 15 mars 2026**

Cette attestation est à compléter et à nous retourner imprimée ou recopiée sur papier libre en complément des pièces justificatives pour valider le gain, à l'adresse suivante : *OPÉRATION GOÛTER LA CHANDELEUR, TMS PARIS, 123 Rue Jules Guesde, 92300 LEVALLOIS PERRET.*

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :
agissant en qualité de père/mère/tuteur du mineur
Adresse :
Code postal : Ville :

exerçant l'autorité parentale sur

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Age :

autorise celui-ci à participer au jeu « Goûtez la Chandeleur » organisé par la Société Goûters Magiques. En signant la présente autorisation, je reconnais et accepte expressément la participation de mon enfant au jeu « Goûtez la Chandeleur » et l'acceptation du règlement du jeu (disponible sur www.jeu-chandeleur-lester-whaou.fr).

Fait à : _____,
le _____

Signature :